IME AI Casal – Educateur de Jeunes Enfants



FICHE DE POSTE

Crée le 30/01/2019

1. DENOMINATION DU POSTE

Educateur de Jeunes Enfants

2. DEFINITION DU POSTE

L'éducateur de Jeunes Enfants intervient dans un cadre éducatif, préventif et relationnel.

Il favorise le développement moteur, affectif et intellectuel de l'enfant. Il accompagne et soutient les apprentissages d'ordres cognitifs et de socialisation et participe à l'inclusion scolaire de l'élève porteur de handicap, en milieu ordinaire.

3. ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

IME Al Casal (LE SOLER) en externat ou internat

4. MISSIONS DU POSTE

Sous la responsabilité du chef de service, l'EJE exerce son travail au sein de l'équipe éducative en articulation étroite avec chacun de ses membres.

Référents des projets personnalisés, il est porteur de la dimension éducative et du sens à donner à l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés.

• Rôle éducatif :

Il accompagne les enfants dans les actes ordinaires de la vie quotidienne et veille à leur bien-être et leur sécurité sur le plan corporel et psychologique.

En lien avec l'équipe, il met en œuvre les activités et stratégies éducatives adaptées aux besoins de développement des capacités cognitives, relationnelles et de communication.

• Rôle de coordination :

En tant que référent, il assure la rédaction et la mise en œuvre des projets personnalisés ainsi que la coordination avec l'équipe pluridisciplinaire.

Personne ressource, il impulse une dynamique socio-éducative et veille à la cohérence et la mise en œuvre des protocoles éducatifs sur le groupe.

Il établit et entretien les liens de coopération avec les différents partenaires.

Interlocuteur privilégié des familles, Il s'assure de la qualité de la communication et de la coopération.

Il soumet les projets d'activités au chef de service pour validation et rédige les bilans d'activités.

5. ACTIVITES LIEES AU POSTE

- Développement sensori-moteur et socio-affectif de l'enfant.
- Activités cognitives et ludiques, en individuel et en petit groupe.
- Scénari sociaux pour l'acquisition des habiletés sociales.
- Possibilité de création de partenariats en vue d'appuyer la volonté d'inclusion en milieu ordinaire ; et de travailler la flexibilité des jeunes enfants
- Observation clinique.
- Comptes rendus écrits.
- Travail avec les familles et soutien à la parentalité.
- Participation aux réunions de projet, de régulation et aux synthèses.

6. ENJEUX

- Développer et promouvoir une culture de la bientraitance
- Garantir la sécurité des bénéficiaires
- Connaître le cadre réglementaire et respecter les recommandations de l'ANESM
- S'inscrire dans une démarche qualité

7. RELATION HIERARCHIQUE

Sous l'autorité de la directrice de l'établissement, par délégation du Directeur Général de l'association. Pour les aspects organisationnels et pratiques, sous l'autorité du chef de service.

8. DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Rendre compte de toute action à la directrice ou chef de service (planning, autorisation d'absence, changement d'horaires), de la mise en place des projets et toutes informations importantes concernant l'enfant et sa famille. Alerter les personnes compétentes en cas de dysfonctionnements ou d'évènements graves ou indésirables.

9. RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Avec l'ensemble des personnes de l'établissement et des services.

10. DIPLOMES REQUIS

Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants

11. COMPETENCES REQUISES

- Capacités d'écoute, d'organisation et de rigueur
- Capacités de rédaction des différents écrits professionnels
- Capacité d'adapter sa posture professionnelle aux différentes situations
- Connaissances des particularités liées aux handicaps
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire

12. SUGGESTION OU CONTRAINTES DU POSTE

Travail auprès d'enfants qui présentent un handicap avec ou sans troubles associés Pour certains enfants, difficultés d'accès à la communication verbale Enfants, adolescents avec troubles envahissants du développement.

13. MOYENS DU POSTE

L'établissement met à disposition du professionnel des moyens matériels (locaux, matériel, véhicules), des moyens financiers pour mener à bien les activités, des moyens humains favorisent un croisement des pratiques et un emploi du temps pour chaque professionnel.

14. ADAPTATIONS

Pour favoriser la montée en compétences des professionnels et dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnels, des formations en interne ou à l'extérieur de l'établissement à l'initiative de l'employeur sont proposées.

15. ACTUALISATION DE LA FICHE DE POSTE :

Le service ou l'établissement modifiera la fiche de poste selon les besoins ou nécessités de service entrainant une modification de l'organisation du travail.